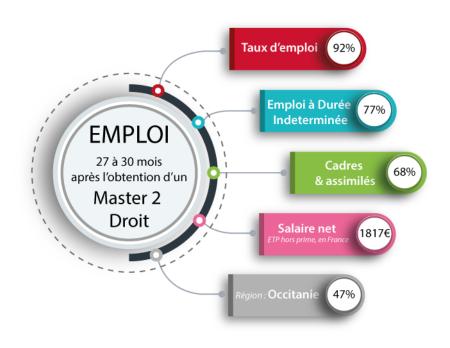


Insertion professionnelle et poursuites d'études des diplômés de Master 2 de Droit de l'Université Toulouse 1 Capitole en 2014

situation professionnelle diplômés de Master 2 de Droit en 2014, est caractérisée, entre 3 et 6 mois après l'obtention du diplôme, par un taux d'emploi plus important que pour la promotion précédente, et entre 27 à 30 mois après la diplomation, par un taux de cadre légèrement plus élevé et un taux d'emploi à durée indéterminée moins important. On remarque également l'ensemble des conditions que d'emploi sont dépendantes de la région où est exercé cet emploi. Enfin, la poursuite d'études après l'obtention d'un Master 2 de Droit est toujours très importante. Il s'agit, le plus souvent, de préparer concours professionnels. Les diplômés qui vont réussir à intégrer une école professionnelle sont peu nombreux pour cette promotion.



Quelle insertion professionnelle pour ces diplômés ?

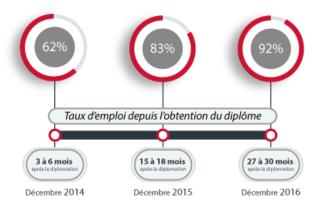
Le taux d'emploi pour la promotion 2014



Les diplômés 2014 de Master 2 de Droit qui n'ont pas poursuivi d'études après l'obtention de leur diplôme sont quasiment tous en situation d'emploi 27 à 30 mois après leur diplomation. Plus précisément, il y a 88% des diplômés qui sont en emploi, 8% qui sont à la recherche d'un emploi et 6% qui sont inactifs (année sabbatique, parent au foyer...). Le taux d'emploi* est donc de 92% au 1er décembre 2016.

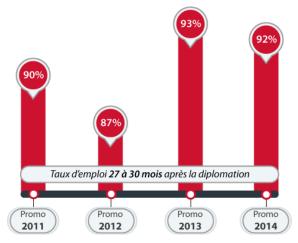
* Taux d'emploi = (nb de diplômés en emploi / (nb de diplômés en emploi + nb de diplômés à la recherche d'un emploi)*100)

Un an plus tôt, au 1^{er} décembre 2015, le taux d'emploi n'était pas encore stable et avait une valeur de 83%. Deux ans plus tôt, soit moins de 6 mois après l'obtention du Master 2, le taux d'emploi était de 62%.

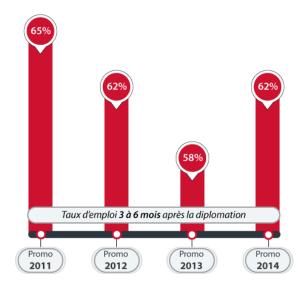


Evolution du taux d'emploi entre les différentes promotions de diplômés

Le taux d'emploi entre 27 et 30 mois après l'obtention d'un Master 2 de Droit de la promotion 2014 est légèrement inférieur à celui de la promotion 2013 (respectivement 92% et 93%). Il semble se stabiliser dans ces proportions, ce qui tend à isoler la chute observée sur la promotion 2012 (87%).



En revanche, on observe que les diplômés de Droit sont plus nombreux à être en situation d'emploi entre 3 et 6 mois après le Master 2, par rapport à la promotion précédente (respectivement 62% et 58%), sans pour autant rattraper le taux de la promotion 2011 (65%).



Le premier emploi

Avec l'employeur du stage ou de l'alternance

Le stage et l'alternance restent un facilitateur d'accès au premier emploi. En effet, plus d'un tiers des diplômés (42%) s'est vu proposé par

son employeur une offre d'emploi à la fin de la période de stage ou d'alternance. Ceux qui ont accepté l'offre et qui ont donc directement été recrutés par leur entreprise représentent 28% des diplômés.

Cette part est en nette baisse par rapport aux années précédentes (28% en 2014, 31% en 2013 et 35% en 2012). On constate cependant une augmentation du taux de diplômés qui ne souhaitent pas poursuivre chez le même employeur après le stage ou l'alternance et qui refusent l'offre d'emploi proposée (15% ont décliné l'offre pour la promotion 2014, alors qu'ils n'étaient que 6% pour celle de 2013).

Avec un nouvel employeur

Pour ceux qui n'ont pas été recrutés à la suite du stage ou du contrat d'alternance, la durée de recherche du 1^{er} emploi est inférieure à 4 mois pour 61% d'entre eux. Elle est comprise entre 4 et 6 mois pour 21% d'entre eux et est supérieure à plus de 6 mois pour 18%.

La durée de recherche de ce 1^{er} emploi, pour les diplômés non recrutés après le stage ou l'alternance, varie à chaque promotion (une durée de recherche inférieure à 4 mois concernait 61% des diplômés de la promotion 2014, 59% pour 2013 et 64% pour 2012). La date de début de recherche de ce 1^{er} emploi étant inconnue et variable d'un diplômé à l'autre, ainsi que la durée entre la proposition d'emploi et le début du contrat, nous ne pouvons pas en conclure que les diplômés entrent plus ou moins rapidement sur le marché du travail.



Stabilité du 1er emploi

Enfin, on constate que plus de la moitié des diplômés (54%) ont gardé leur 1^{er} emploi et y sont toujours sous contrat au 1^{er} décembre 2016. Les autres ont changé d'emploi au bout de 7 mois (en valeur médiane).

La stabilité sur l'emploi au cours des trois années qui suivent la diplomation est un peu moins importante pour cette promotion que pour les précédentes (54% ont gardé leur 1^{er} emploi pour la promo 2014, 59% pour 2013 et 56% pour 2012), mais nous ne pouvons actuellement pas savoir si ce changement est choisi ou subi par les diplômés.

Région du 1^{er} emploi

Le premier emploi est plus souvent exercé en région Occitanie (52% des diplômés) et plus particulièrement dans le département de la Haute-Garonne (36% des diplômés).

L'emploi 27 à 30 mois après la diplomation

Au 1^{er} décembre 2016, le taux d'emploi à durée indéterminée (EDI) parmi les salariés est de 77%.

Emploi à Durée Indeterminée

Ce taux monte à 83% parmi les salariés qui ont plus d'un an ancienneté sur leur poste, il est de 80% parmi les salariés qui sont toujours dans l'entreprise de leur stage ou de leur alternance et il est de 86% pour ceux qui sont toujours sur leur premier emploi.

Le taux d'EDI est légèrement inférieur à celui de la promotion 2013 (81%), mais reste plus élevé que celui des deux promotions précédentes (73% pour la promotion 2012 et 76% pour celle de 2011).



Par ailleurs, **68% des diplômés occupent un emploi de cadre** au 1^{er} décembre 2016.



Ce taux est supérieur à celui de la promotion précédente (66%) mais reste en dessous de celui des promotions 2012 et 2011 (respectivement 76% et 77%). Toutefois, cette variable ayant fait l'objet d'un recodage de notre part, dans la mesure où les individus ont beaucoup de difficultés à estimer leur niveau d'emploi, ce résultat est à prendre avec précaution pour les promotions 2011 et 2012.



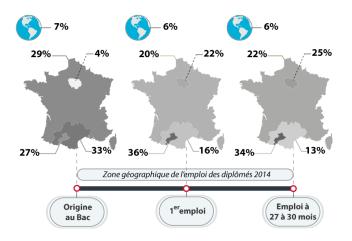
95% des diplômés travaillent à temps plein au moment de l'enquête. Parmi les quelques diplômés qui travaillent à temps partiel, il s'agit majoritairement d'une situation choisie (pour 59% d'entre eux).

Au 1^{er} décembre 2016, le salaire net moyen par mois, hors prime, et équivalent temps plein (ETP) des diplômés travaillant en France est de 1817€. Si nous incluons les primes, que perçoivent 50% des diplômés, nous atteignons un revenu moyen de 1968€ net par mois. Enfin, on constate que 6% des diplômés gagnent l'équivalent d'un SMIC horaire soit 1144€ net par mois en décembre 2016.

Par rapport à la promotion précédente, les salaires en France semblent avoir augmenté. En effet, on constate que les salaires nets mensuels ETP sont supérieurs de 61€ de plus par mois hors prime et de 52€ de plus par mois primes comprises. Pour autant, la part des diplômés qui touchent le SMIC (en ETP) est supérieure de 4 points à celle de la promotion précédente.

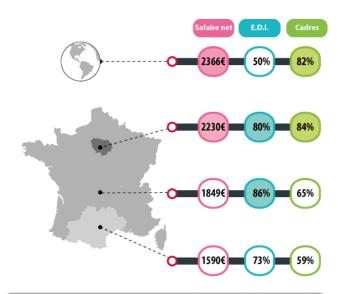
L'emploi en région Occitanie a légèrement diminué par rapport au premier emploi (respectivement 47% et 51%) même si le taux en Haute- Garonne n'est pas trop affecté (34% au 1^{er} décembre 2016 et 36% sur le premier emploi).

Les diplômés originaires de la région Occitanie (origine observée au moment du bac), trouvent plus souvent leur emploi dans cette région (61% d'entre eux).



Les conditions d'emploi varient selon le lieu d'exercice de cet emploi. En effet, les diplômés qui partent à l'étranger se retrouvent avec les meilleures conditions salariales (2366€ en valeur moyenne pour le salaire net ETP hors primes), ils sont souvent sur des emplois de niveau cadres (82%) mais moins souvent sur des emplois à durée indéterminée (50%).

Ceux qui ont rejoint la région Ile de France sont les plus nombreux à être sur des emplois de niveaux cadres (84%), ils sont souvent en E.D.I (80%) et ont le niveau de rémunération le plus important en France (2230€). Les diplômés qui sont restés sur la région Occitanie ont de moins bonnes conditions d'emploi : moins souvent cadres (59%), moins souvent sur un E.D.I. (73%) et avec les revenus les moins élevés (1590€). Les diplômés qui ont rejoint d'autres régions de France ont de meilleures conditions que ceux qui exercent en région Occitanie (86% d'EDI, 65% de cadres et 1849€ de rémunération moyenne).



(Conditions d'emploi entre 27 et 30 mois par zones géographiques

27 à 30 mois après Le M2, les diplômés travaillent principalement dans les secteurs des activités scientifiques et techniques (25%), des activités financières et d'assurance (18%), de l'administration publique hors enseignement (12%) et dans les activités immobilières (8%).

La majorité (80%) des diplômés salariés travaillent dans le secteur privé au moment de l'enquête. On remarque que les liens entre le type d'employeur et les statuts ou le niveau d'emploi sont étroits. En effet, ceux qui travaillent dans le secteur privé ont plus souvent un EDI que les autres (80% d'EDI dans le privé, 65% dans le public). Par contre c'est dans le secteur public que l'on retrouve le plus de cadres (79% dans le public, 65% dans le privé).

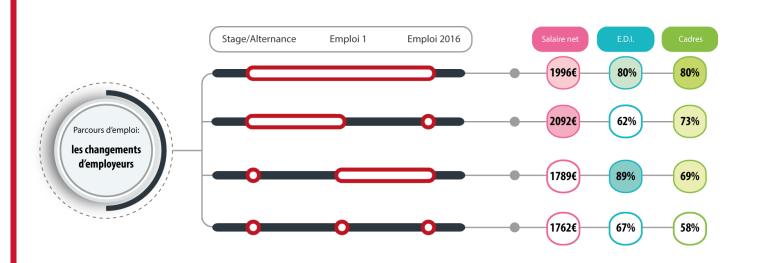
Les parcours

On constate que les conditions d'emploi 27 à 30 mois après le Master 2, ne sont pas les mêmes selon le parcours d'emploi du diplômé. En effet, les diplômés qui ont été embauchés à la suite de leur stage et qui ont gardé cet emploi, sont ceux qui sont le plus souvent cadres, ont souvent un emploi à durée indéterminée ainsi qu'une bonne rémunération. Ceux qui ont été embauchés à la suite de leur stage ou de leur alternance mais qui ont depuis changé d'emploi ont les salaires les plus élevés mais ont plus souvent un contrat à durée déterminée.

Les diplômés qui n'ont pas été embauchés à la suite de leur stage mais qui ont gardé leur 1er emploi sont ceux qui ont le plus souvent un contrat stable mais avec une rémunération moins forte.

Ceux qui ont changé plusieurs fois d'employeurs sont ceux qui ont les moins bonnes conditions d'emploi : taux de cadres et EDI les plus faibles, rémunérations les moins élevées.

On constate que l'ancienneté sur le poste influe sur la stabilité du contrat tandis que le changement d'emploi, suite à une première expérience significative, influe sur la hausse du salaire.



Quel niveau d'adéquation entre l'emploi et la formation au 1^{er} décembre 2014 ?

Pour la majorité des diplômés 2014, l'emploi qu'ils occupent au 1er décembre 2016 est une continuité de la formation suivie. L'adéquation avec le contenu du Master 2 est avérée pour près des trois quarts des diplômés (74%) et lorsque cela n'est pas le cas, réorientation professionnelle opérée par ces diplômés est une situation choisie et non subie pour la majorité d'entre eux (58% d'entre eux). L'adéquation de l'emploi avec le projet professionnel de fin d'études est également avérée pour 73% des diplômés.

Si une majorité de diplômés trouve que son emploi est en adéquation avec sa formation, certains estiment que l'ensemble de leurs compétences n'y sont pas mobilisées. Ils sont par exemple encore nombreux (31%) à juger que pour tenir correctement leur emploi, un diplôme inférieur à Bac+5 serait suffisant. Ce taux est comparable à celui de la promotion précédente. Ils sont également encore nombreux (37%) à déclarer qu'ils ne sont pas employés à leur juste valeur.

Ils sont également encore nombreux (37%) à déclarer qu'ils ne sont pas employés à leur juste valeur. Ce taux varie selon les promotions (34% pour la promotion 2013 et 39% pour la promotion 2012).

Ce sentiment de déqualification touche un peu plus les diplômés qui ne sont pas sur des emplois de niveaux cadres (45% chez les non cadres; 35% chez les cadres). Ce sentiment s'intensifie pour les diplômés non cadres lorsqu'il est combiné à des revenus faibles (inférieurs à 1500€) et/ou un emploi à durée déterminée (respectivement 73% et 69% de sentiment de déqualification). Chez les cadres, la stabilité de l'emploi influence peu le sentiment de déqualification (29% chez les cadres en EDD et 23% pour ceux en EDI) à l'inverse des faibles rémunérations (45% chez les cadres avec rémunérations inférieures à 1500€).

Ce sentiment de déqualification se retrouve dans l'évaluation qu'ils font de leur salaire. Interrogés sur le montant de celui-ci, 33% des diplômés considèrent en effet qu'ils sont plutôt mal, voire très mal payés par rapport au travail qu'ils exercent.

Notons enfin que pour une majorité de diplômés, les compétences acquises lors du Master 2 sont utilisées dans le cadre de leur pratique professionnelle mais ne représentent pas pour tous le principal de leurs activités. En effet, s'ils sont un peu plus d'un tiers (38%) à les utiliser souvent, une plus petite partie encore utilise ces compétences tous les jours (25% d'entre eux). Cette part est en baisse de neuf points par rapport à la promotion précédente alors que la part de ceux qui les utilisent « rarement » a augmentée d'autant. Enfin, 7% déclarent qu'ils ne les utilisent jamais.

Quelles difficultés d'accès à l'emploi ?

La grande majorité des diplômés 2014 de Master 2 considère que son entrée sur le marché du travail s'est déroulée sans grandes difficultés (pour 47% d'entre eux, elle s'est déroulée « facilement ou très facilement » et pour 22% « normalement »).

La part des diplômés qui ont rencontré ou rencontrent encore des difficultés a augmenté par rapport à l'an passé (respectivement 31% et 28%). Ces diplômés évoquent prioritairement le manque d'expérience professionnelle dans le domaine recherché (7 de ceux qui rencontrent des difficultés sur 10 l'évoquent). Le manque de réseau professionnel, de débouchés dans le domaine recherché et d'une ou plusieurs compétences spécifiques sont également évoqués.

Lors de l'enquête précédente, de nombreux diplômés expliquaient également en quoi leur insertion sur le marché du travail s'était déroulée sans difficulté. Ils évoquaient alors l'importance du choix du stage et de l'entreprise dans laquelle celuici était effectué. Selon eux, nombreux sont les employeurs qui estiment que le stage de fin d'études ne constitue pas une expérience professionnelle substantielle. Effectuer son stage ou sa formation en alternance dans une entreprise qui pourra offrir par la suite un contrat, même en CDD, se constituer permet de une expérience professionnelle plus conséquente avant de chercher un nouvel emploi.

Les diplômés qui avaient souhaité préparer les concours professionnels ou administratifs insistaient aussi sur l'importance de l'expérience professionnelle. En plus d'une bonne préparation théorique, les expériences professionnelles favorisent selon eux la réussite aux concours.

Dans cette logique, de nombreux diplômés ont indiqué qu'il était nécessaire d'effectuer plusieurs stages supplémentaires après l'obtention du Master 2 pour répondre à la demande d'expérience professionnelle des employeurs. Le recours aux stages nécessitant l'obtention du statut étudiant, certains diplômés ont été amenés à s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur uniquement pour obtenir le droit d'effectuer un ou plusieurs stages supplémentaires.

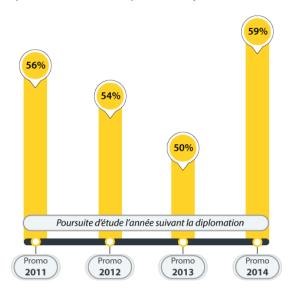
Enfin, une partie des diplômés considéraient que pouvoir justifier d'une double compétence via l'obtention de deux Master 2 était un moyen supplémentaire de se distinguer sur le marché du travail.

Quelles poursuites d'études après le M2 ?

La poursuite d'études après un Master 2 de Droit est très importante. En effet, **59% des diplômés** de Droit ont poursuivi des études au moins une année depuis l'obtention de leur diplôme en **2014**.

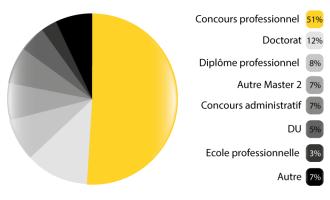


On remarque que ce taux de poursuite d'études a largement augmenté pour cette promotion alors qu'il tendait à diminuer depuis quelques années (59% pour la promotion 2014, 50% pour 2013; 54% pour 2012 et 56% pour 2011).



Le taux de poursuite d'études est plus important l'année suivant l'obtention du Master 2, puis il diminue ensuite (52% des diplômés poursuivaient des études à la rentrée 2014/2015. A la rentrée 2015/2016, 41% de diplômés continuaient ou reprenaient des études, et à la rentrée 2016/2017, ils étaient 29%).

Un an après la diplomation, parmi les étudiants qui ont poursuivi leurs études, 51% suivaient une préparation aux concours professionnels, 12% étaient inscrits en doctorat, 8% préparaient un diplôme professionnel, 7% préparaient un nouveau Master 2, 7% préparaient un concours administratif, 5% suivaient un DU, 3% préparaient un diplôme de niveau inférieur à un M2 et 3% une école professionnelle. Cette poursuite d'étude se fait majoritairement à UT1 (60%).



Poursuite d'étude l'année suivant l'obtention du Master 2

Préparations aux concours professionnels

Les diplômés inscrits à la préparation d'un concours professionnel en 2014-15 suivent majoritairement cette préparation à UT1 (63%) et sans contrat de travail ni rémunération (57%). Cette poursuite d'études a majoritairement été décidée pendant ou après l'obtention du Master2 (pour 76% d'entre eux). Cette inscription était obligatoire pour un diplômé sur deux (pour se présenter à certains concours professionnels, l'inscription à un cursus de préparation est obligatoire. C'est notamment le cas du concours d'entrée à l'Ecole d'Avocats qui nécessite l'inscription à l'Institut d'Etudes Judiciaires). Un diplômé sur trois s'était inscrit à cette préparation pour optimiser ses chances de réussite aux concours.

<u>Un an après, à la rentrée 2015/2016</u>, une partie des diplômés qui préparaient les concours professionnels en 2014-15 ne poursuivent plus d'études et sont entrés sur le marché du travail (25% d'entre eux). D'autres préparaient toujours les concours professionnels en 2015-16 (49%) et certains ont intégré une école professionnelle (19%). Les autres poursuivent d'autres études.

Deux ans après, à la rentrée 2016/2017, la moitié de ceux qui étaient inscrits à la préparation d'un concours professionnel en 2015/2016 ne poursuivent plus d'études et sont entrés sur le marché du travail. D'autres préparent toujours les concours professionnels en 2016-17 (27%) et certains ont intégré une école professionnelle (13%).

Finalement, parmi les diplômés qui se sont inscrits à la préparation des concours professionnels l'année qui a suivi le Master 2, il y en a deux sur dix qui ont intégré une école professionnelle, le plus souvent après une année de préparation aux concours, parfois deux. D'autres s'inscrivent encore cette année en préparation (moins de 1 sur 10). Ils sont également un peu moins d'un sur dix à avoir poursuivi d'autres études après une ou deux années de préparation aux concours professionnels. Enfin, les deux tiers (un peu plus de six sur 10) se sont insérés sur le marché du travail après une ou deux tentatives infructueuses à ces concours.

Ce dernier chiffre confirme que depuis deux ans, les diplômés de Droit sont moins nombreux à intégrer une école professionnelle après avoir suivi une préparation aux concours d'entrée.

Poursuite d'études en doctorat

Les poursuites d'études en doctorat se font en France et majoritairement à UT1 (86%).

Le financement le plus fréquent des doctorants de Droit est l'exercice d'un emploi en parallèle de leur thèse (54% d'entre eux en exerçaient un à la rentrée 2014/2015). Cet emploi est le plus souvent en lien direct avec leurs études (43% des doctorants à la rentrée 2014/2015). Le financement sur contrat spécifique au doctorat concerne lui 34% des doctorants à la rentrée 2014/2015. Finalement seul 11% ne disposaient d'aucun contrat de travail ou rémunération.

Poursuite d'études sur un autre Master 2

Le choix d'une poursuite d'études sur un autre master 2 a majoritairement été fait pendant le premier master 2 ou après (plus de 8 diplômés concernés sur 10), mais rarement avant. Pour cette seconde formation, les diplômés s'inscrivent majoritairement dans un autre établissement (6 sur 10). Pour ces diplômés, la poursuite d'études ne dure généralement qu'une seule année, le temps du M2, même si quelques-uns vont également poursuivre par un doctorat ou par une préparation aux concours professionnels.

Qui sont les diplômés d'un Master 2 à UT1?

La part des femmes parmi les diplômés de Master 2 de Droit à UT1 est majoritaire et reste constante ces dernières années. Elle se situe à 68% pour la promotion 2014. Elles étaient 70% en 2013 et 2012.

Les diplômés de M2 de Droit sont le plus souvent originaires de la région Occitanie (59% d'entre eux, comprenant 28% de Haut-Garonnais). Les étudiants de nationalité étrangère représentent 11% des diplômés de 2014.

85% des diplômés titulaires d'un baccalauréat français l'ont obtenu l'année de leur 18 ans ou avant (ils étaient 81% en 2013), 13% avec une année de retard (ils étaient 15% en 2013) et 3% avec plus d'une année de retard.

Le plus souvent, il s'agit d'un Baccalauréat Général (96% d'entre eux) - Economique et Social (50%), Scientifique (29%), Littéraire (16%) - et les bacheliers technologiques représentent 4% des effectifs. Il y a 2 titulaires d'une équivalence et aucun d'un bac professionnel. Ces chiffres sont globalement stables par rapport à la promotion précédente.

Méthodologie d'enquête

L'enquête quantitative sur la situation professionnelle et la poursuite d'études des diplômés 2014 d'un Master 2 de Droit à UT1 Capitole a été menée entre début décembre 2016 et mi-mars 2017 par e-mail et par téléphone. 786 personnes diplômées d'un Master 2 en 2014 et nées en 1984 ou après ont été sollicitées, 595 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 75.7%.

La population prise en compte pour l'analyse de l'insertion professionnelle porte ici sur les diplômés de moins de 30 ans qui n'ont pas poursuivi d'études depuis leur M2. Cela concerne 244 individus soit 41% de la population cible qui a répondu à l'enquête.

L'analyse des poursuites d'études après le Master 2 porte quant à elle sur l'ensemble des diplômés interrogés.

Au regard du profil des répondants à l'enquête, par rapport aux caractéristiques de la population ciblée, nous avons effectué un redressement statistique sur la variable « nationalité » (français/étranger).

Les diplômes de Master 2 de Droit à UT1 en 2013-14 concernés par l'enquête sont les suivants

Droit de l'entreprise

- Mention Droit des affaires : Droit fondamental des affaires, Juristes d'affaires DJCE, Juriste d'entreprise, Droit et gestion des entreprises agricoles et agro-alimentaires
- Mention Droit social : Droit et management social de l'entreprise, Droit du travail et de l'emploi,
- Droit des transports,
- Secteur financier (banque, assurance, finance),
- Droit fiscal de l'entreprise
- Mention Droit de l'immatériel et des technologies de l'information : Propriété intellectuelle, Droit et informatique

Droit international européen et comparé

- Mention Droit européen : Droit européen, Espace, liberté, sécurité, justice
- Mention Droit international et droit comparé : Droit international et droit comparé (MADIC) , International economic law, Comparative and european private and international law,
- Droit et sciences du travail européen,
- Juriste international, International Business Lawyer (IBL)

Droit notarial, immobilier et du patrimoine : Droit, immobilier, urbanisme et construction, Ingénierie du patrimoine, Droit notarial

Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires : Contrats et responsabilités des professionnels, Contentieux et arbitrage, Droit pénal et sciences criminelles, Droit privé fondamental, Personnes – Familles

Droit public : Droit public fondamental, Droit public des affaires, Droit de la santé et de la protection sociale, Collectivités territoriales

Histoire du droit et des institutions

Science politique : Politique et sécurité, Relations internationales et politiques de sécurité

• • • Pour en savoir plus

http://www.ut-capitole.fr/ofip

Insertion professionnelle et poursuites d'études des diplômés de Master 2 de l'université Toulouse 1 Capitole -Promotion 2014, Eva Walker, octobre 2017

Insertion professionnelle et poursuites d'études des diplômés de Master 2 de l'université Toulouse 1 Capitole – Analyse par composante, Promotion 2014, Eva Walker, à paraitre en novembre 2017

Insertion professionnelle et poursuites d'études des diplômés de Licence Professionnelle de l'université Toulouse 1 Capitole, Promotion 2014, Eva Walker, octobre 2017

Insertion professionnelle et poursuites d'études des diplômés de Master 2 de l'université Toulouse 1 Capitole – Analyses globales et par composante, Promotion 2013, Manon Brézault, mai/juin 2016.